

Collège Thérésien CADET  
69, allée du jardin  
97439 Sainte-Rose

**COLLEGE THERESIEN CADET**

**69 allée du jardin**

**97439 Saint-Rose**

Tél. 0262 47 20 85 – Courriel : [ce.9740044e@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740044e@ac-reunion.fr)

**VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE**

**Du 29 avril 2025 au 14 mai 2025**

**Document unique valant règlement de la consultation,  
CCAP et CCTP**

Procédure de consultation : Procédure adaptée – articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Le présent document fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 30 mars 2021). Il comporte 13 pages.

**Date de publication : 24 septembre 2024**

**Date limite de remise des offres : 29 octobre 2024 à 16h00 (heure de Paris)**

### **Article 1- Objet de la consultation**

Le Collège Thérésien Cadet situé au 69 allée du jardin 97439 Sainte-Rose souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination de l'Espagne.

Le marché est alloté de la façon suivante :

- **LOT 1 : Transport aérien aller-retour : Réunion/Paris - Paris/Madrid**
- **LOT 2 : Visites et séjour en Espagne du 30 avril au 13 mai**
- **LOT 3 : Transferts A/R aéroport Orly vers Roissy Charles de Gaulle**

Le candidat peut présenter une offre sur un ou plusieurs lots.

**Lieu** : Espagne (Madrid et Andalousie)

**Nombre de participants** : 21 élèves mineurs de plus de 12 ans et 3 accompagnateurs.

**Hébergement** : Hébergement à prévoir en famille d'accueil

**Transport** : Le billet d'avion Réunion/Paris proposé doit permettre le financement de la continuité territoriale et **le prestataire doit accepter de prendre les bons de continuité territoriale (seuls les prestataires incluant cette condition pourront présenter une offre)**.

**Les transferts A/R de l'aéroport Orly à Charles de Gaulle** doivent obligatoirement être adaptés aux horaires des vols. Ce lot ne peut être attribué qu'après l'attribution du lot 1 et la définition des aéroports.

## PROGRAMME

### PROJET REUNION-MADRID – DU MARDI 29 AVRIL 2025 AU MERCREDI 14 MAI 2025

- **JOUR 1**  
Vol Réunion – Madrid
- **JOUR 2**
  - Arrivée à Madrid et route vers Cordoue en bus
  - Hébergement Intégration des élèves et accompagnateurs en famille d'accueil
- **JOUR 3**
  - Les élèves restent avec les familles (ou visite libre de la ville dans l'après-midi)
- **JOUR 4**  
Visite guidée de l'Alhambra de Grenade
- **JOUR 5**  
Visite guidée du quartier juif de Cordoue et de la Mosquée dans le centre historique
- **JOUR 6**  
Visite guidée de la Giralda de Séville et de l'Alcazar
- **JOUR 7**
  - Le matin : cours de Flamenco
  - L'après-midi visite des jardins typiques de Cordoue
- **JOUR 8**
  - Matin : Visite d'une fabrique d'huile d'olive et de céramique.
  - Après-midi : libre
  - Soir : dîner spectacle Flamenco

- **JOUR 9**  
Route vers Alcala de Henares (Madrid) avec un arrêt à Toledé pour visiter le centre historique  
Hébergement en famille à Alcala de Henares pour une semaine jusqu'au jour du départ.
- **JOUR 10**
  - Le matin : visite de l'Escorial
  - L'après-midi : visite du Parque del Retiro ou dégustation d'un « chocolate con churros »
- **JOUR 11**
  - Le matin : visite guidée de Madrid
  - L'après-midi : visite du musée Reina Sofia
- **JOUR 12**  
Journée au parc d'attractions de Madrid
- **JOUR 13**
  - Le matin : visite du stade Real Madrid ou Zoo
  - L'après-midi : Visite du Palais Royal
- **JOUR 14**  
Journée au centre commercial de Xandu
- **JOUR 15**  
Route vers l'aéroport de Madrid dans la matinée et le soir vol retour pour Saint-Denis de La Réunion
- **JOUR 16**  
Arrivée à la Réunion

Prestations demandées
-----------------------

- **TRANSPORT**
  - Transport aérien : Avion en classe éco, toutes taxes incluses et car pour navettes/transfert
  - Transport routier : En autocar de tourisme avec forfait kilométrage illimité et carburant inclus
- **LOGEMENT**
  - En famille à Cordoue et à Madrid pour les élèves et accompagnateurs. Deux élèves au moins par famille d'accueil.
  - Les familles d'accueil se chargeront d'amener les élèves au point de rendez-vous pour les excursions.
- **REPAS**  
Lors des journées de visite, les repas et/ou paniers repas doivent être prévus. Les repas du soir seront proposés en famille d'accueil.

▪ **ASSURANCE**

Assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), vol et perte de bagages et toutes les visites comprises (sans la responsabilité civile ni le rapatriement car le contrat MAIF du collège assure déjà ces risques).

**VISITES :**

4 guides : Cordoue / Séville / Madrid / Grenade

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie de grippe « A » par exemple ou tout autre cas de force majeure), le Collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les éventuelles déductions ou remises seront affectées à l'ensemble du voyage et des participants. Ainsi les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges.

## Article 2- Conditions de la consultation

### 2-1. Procédure

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

### 2-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (Quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

### 2-3 Prix

En cas de variation exceptionnelle des prix du marché des produits pétroliers induisant une augmentation du coût des transports, la renégociation du prix se fera sur demande du titulaire du marché. Au vu des justifications fournies par le titulaire, le collège acceptera ou refusera, de manière discrétionnaire et sans préjudice pour la suite du contrat, la variation proposée par le titulaire.

### Article 3- Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux sociétés et organismes. Il est constitué du présent document comportant 13 pages.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- Par courriel à l'adresse suivante : [gestion.9740044e@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740044e@ac-reunion.fr)
- Ou consultée à l'adresse : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/145859/show>

### Article 4- Condition d'envoi des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.214-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur à fin de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3 ;

En application de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus ;

- Un devis répondant de façon détaillée et chiffrée à l'ensemble des besoins énoncés dans le cahier des charges ;
- Un acte d'engagement complété, mais non signé reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix TTC.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre (maximum 5 pages recto verso).

**La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme :**

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/145859/show>

**La date limite de dépôt des offres est fixée au**

29 octobre 2024 à 16h00 (heure de Paris)

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme <https://association.aji-france.com/>. Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées au **29 octobre 2024 à 16h00 (heure de Paris)** ne seront pas retenus.

### Article 5- Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critères d'attribution	Pondérations
Qualité de service proposé (programme et activités, assurances, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants, conditions de paiement, etc ...)	40 %
Prix	60 %

#### Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOTI 1) :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail :
  - Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de six mois (article D8222-5-1°-a du Code du travail) ;
  - Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°-b du Code du travail) ;
  - Extrait de l'inscription au RCS (ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois ;
  - Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 ans.
  
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

**Attention :** la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

**Copie de sauvegarde : Marché de voyage en Espagne 2025  
NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER**

Au  
COLLEGE THERESIEN CADET  
SERVICE DE GESTION  
69 ALLEE DU JARDIN  
97439 SAINTE-ROSE

**Article 6- Variantes**

**LOT 2 :** Des variantes concernant les activités inscrites au programme peuvent être proposées. Elles seront analysées et le candidat devra justifier des modifications proposées.

**Article 7- Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les trois premiers candidats classés en fonction des critères indiqués dans ce document. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et / ou les modalités techniques.

Eventuellement, le pouvoir adjudicateur peut décider de n'engager des négociations qu'avec les candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

Les négociations pourront être menées indifféremment soit par téléphone avec obligation de retranscription écrite (par courrier ou courriel) des échanges oraux, soit menées par écrit (courrier ou courriel), ou, si nécessaire, donner lieu à une ou plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres faisant l'objet d'un relevé écrit des conclusions, garantissant la traçabilité des échanges intervenus.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise soit par courriel ou courrier au pouvoir adjudicateur, et ce dans le délai fixé par l'écrit invitant le candidat à améliorer son offre. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'informer le pouvoir adjudicateur.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un dernier classement. Le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché. L'acheteur public pourra, s'il y a lieu, déclarer la négociation sans suite.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de renoncer à la négociation et attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

### **Article 8- Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme <https://association.aji-france.com/> - profil acheteur. Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

### **Article 9- Délai de paiement et intérêts moratoires**

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementaire, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence du présent marché
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- Le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement

La facture devra obligatoirement être déposée sur le portail Chorus Pro. Le n° SIRET d'identification de la structure sera le : 199 740 440 00011

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur : M. le Principal du collège Thérésien Cadet à Sainte-Rose
- Comptable assignataire des paiements : Mme l'Agent comptable du Lycée Nelson Mandela à St-Benoit

### **Article 10- Avances**

Deux acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement :

Un premier acompte de 20 % sera réglé au 29/11/2024, sur présentation d'une facture d'acompte

Le deuxième acompte de 50 % sera réglé le 28/02/2025, sur présentation d'une facture d'acompte

Le solde (30%) interviendra au retour du groupe scolaire et avant le 31/05/2025, sur présentation de la facture globale déduction faite des deux acomptes.

**Dispositif de continuité territoriale** : les bons de la continuité territoriale octroyés aux familles par la Région Réunion devront être déduits du solde. Pour cela, le collège s'engage à les déposer directement à la Compagnie aérienne retenue, fin février 2025 au plus tard.

#### **Article 11- Déclaration sans suite**

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

#### **Article 12- Conditions de résiliation**

Le marché peut être résilié par l'Etablissement en application du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (chapitre V) – articles 29 à 36.

Le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la commande publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 822-7 et D 8222-8 du Code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D 8222-5, D 8222-7 et D 822-8 du Code du travail. La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le Prestataire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En outre, l'Etablissement pourra résilier le marché sans indemnité aux torts du Prestataire, en cours d'exécution, par décision avec date d'effet (envoyée en recommandé avec accusé de réception) si après mise en demeure du Prestataire assortie d'un délai, des défauts constatés n'étaient pas corrigés. Après expiration ou résiliation du marché, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées.

#### **Article 13- Instance chargé des procédures de recours**

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE  
DU 29 AVRIL AU 14 MAI 2025**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Le présent acte d'engagement comporte 4 pages numérotées de 10 à 13.

LOT SOUMISSIONNE :  LOT 1     LOT 2     LOT 3

NOM DU CANDIDAT : .....

**Article 1 : Identifiants**

**1.1. Objet du marché**

Le collège Thérésien Cadet de Sainte-Rose souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination de l'Espagne.

**1.2. Pouvoir adjudicateur**

COLLEGE THERESIEN CADET  
M. MOUTOUSSAMY Jean Claude, Principal  
69 allée du jardin – 97439 Sainte-Rose

**1.3. Représentant du Pouvoir Adjudicateur** et personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-59 du code de la commande publique auquel renvoie l'article R 2391-28 du même code (nantissements ou cession de créance)

Mme RIVIERE Linda, Secrétaire générale du collège Thérésien Cadet  
69 allée du jardin – 97439 Sainte-Rose  
Tél. 0262 47 20 85  
Mail : [Gestion.9740044e@ac-reunion.fr](mailto:Gestion.9740044e@ac-reunion.fr)

**1.4. Comptable assignataire**

Mme l'Agent comptable du lycée Nelson Mandela  
69 rue des alamandas – 97470 Saint-Benoit

Tél. 0262 92 98 14

Mail : [gestion.9741233x@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9741233x@ac-reunion.fr)

**Article 2 : engagement du candidat**

Je soussigné (nom, prénom) : .....

Agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet et forme juridique de la société) :

.....

Domicilié : .....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Ayant son siège social à (adresse complète et n° de téléphone) : .....

.....

**Immatriculation à l'INSEE :**

- N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) : .....
- Code d'activité économique principale (APE) : .....
- Numéro d'inscription au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R2143-6, R2143-7, R2143-8, R2143-9 et R2143-10 du code de la commande publique.

**1°) m'engage**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous, dans les conditions définies dans l'annexe de l'acte d'engagement : .....

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée dans la lettre de consultation soit 60 jours.

**2°) Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction des articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique.

**3°) Atteste** sur l'honneur être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**4°) Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :.....

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :.....

Code banque :.....

Code guichet :.....

Numéro du compte :.....

Clé RIB : .....

IBAN : .....

BIC : .....

A....., le .....

Nom :.....

**Signature** (précédée de la mention lu et approuvé)  
**et cachet de la société**

**Article 3 : acceptation de L'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. *Voir devis voyageur*

A....., le .....

**Le Pouvoir Adjudicateur**  
M. MOUTOUSSAMY Jean Claude

**Article 4 : notification du marché**

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché à l'opérateur économique. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par l'opérateur économique.

En cas de remise en main propre, l'opérateur économique signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché »

A....., le.....

**Nom :**

**Signature, et cachet de la société :**